

DESIGNATION DES PROPRIETES										IDENTIFICATION DU LOCAL						EVALUATION DU LOCAL					
AN SEC N° PLAN C	N° PART VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOIL	BAT ENT	NIV N° PORTE	N° INVAR	S TAR EVAL.	M AF LOC	NAT CAT	RC COM IMPOSABLE	COIL EXO	NAT AN RET	AN DEL	FRACTION RC EXO	% TX COEF TFCOM						
04 AR	107	3 RUE CHARLES DE FOUCAULT		0421	02	04	04	01001	0260248 F 361A	C H AP	6				P	2364					
		001 LOT	0000146																		
		001 LOT	0000163																		
04 AR	107	3 RUE CHARLES DE FOUCAULT		0421	02	04	04	01002	1177720 N 361A	C H DA	6				P	49					
		001 LOT	0000146																		
		001 LOT	0000163																		
REV IMPOSABLE COM		2353 EUR	COM R IMP				2353 EUR														
PROPRIETES NON BATIES										EVALUATION						LIVRE FONCIER					
DESIGNATION DES PROPRIETES																					
AN SECTION N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOIL	N° PARC PRINT	S FF/DP TAR	GRS GR	CL NAT CULT	CONTENANCE CA	HAA REVENU CADASTRAL	COIL EXO	NAT AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO TC	Feuille							
HAACA	REV IMPOSABLE	0 EUR	COM R IMP	0 EUR	TAXE AD R IMP	0 EUR									0 EUR						

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1



11194*06

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire

Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3233-SD

(01-2020)

@internet-DGFiP

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande :

Déposée le :

Références du dossier :

F1608
26/07/2023

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Demande de renseignements
pour la période à compter du 1^{er} janvier 1956Identité¹ : SCP HADENGUE & ASSOCIESAdresse : 7 rue Jean mermoz Bat D
78000 VERSAILLESCourriel² : sec-pr@hadengue.eu

Téléphone : 0139248846

À VERSAILLES

le 24 / 7 / 2023

Signature (obligatoire) :

à souscrire en **DEUX** exemplaires auprès du service de
publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels
les renseignements sont demandés.
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des
demandes de renseignements hypothécaires et d'information
sur les tarifs).

Service de publicité foncière

VERSAILLES (2300738)

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État – art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié).
Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser la feuille de suite.

N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom (en majuscules) Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ³	Date et lieu de naissance N° SIREN
1				
2				
3				

DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'État – art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié).
Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	MANTES LA JOLIE	AR 107		146
2	MANTES LA JOLIE	AR 107		163
3	MANTES LA JOLIE	AR 109		
4	MANTES LA JOLIE	AR 110		
5	MANTES LA JOLIE	AR 111		

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1^{er} janvier 1956⁴ à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :

- le point de départ (date postérieure au 1^{er} janvier 1956) : ____ / ____ / ____

- le point d'arrivée, au plus tard le ____ / ____ / ____ (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes)

Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? ☐ (si oui, cochez la case)

¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). ² L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.

³ Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. ⁴ Ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

COÛT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOT-SD)

	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	13	x 12 € =	156 €
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	€
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € = +	€
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :		x 2 € = +	€
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ €
		TOTAL =	156 €

MODE DE PAIEMENT

- ☐ Carte bancaire ☐ Virement ☐ Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public
☒ Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 1000 €) ☐ Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- ☐ insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles
☐ défaut ou insuffisance de provision
☐ demande non signée et/ou non datée
☐ autre : _____

Le _____

*Le comptable des finances publiques,
Chef du service de publicité foncière*

Feuille de suite n° ...2...

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Référence du dossier :

N° de la demande :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (suite)

Identité ¹ SCP HADENGUE & ASSOCIESAdresse : 7 rue Jean mermoz Bat D
78000 VERSAILLES

IDENTIFICATION DES PERSONNES (suite)

(toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État – art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié).

N°	Personnes physiques :	Nom (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil	Date et lieu de naissance
	Personnes morales :	Dénomination (en majuscules)	Siège social ²	

DESIGNATION DES IMMEUBLES (suite)

(toute erreur dégage la responsabilité de l'État – art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié).

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
6	MANTES LA JOLIE	AR 112		
7	MANTES LA JOLIE	AR 113		
8	MANTES LA JOLIE	AR 114		
9	MANTES LA JOLIE	AR 115		
10	MANTES LA JOLIE	AR 116		
11	MANTES LA JOLIE	AR 1548		
12	MANTES LA JOLIE	AR 1549		

¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules).² Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

Feuille de suite n° ...3...

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Référence du dossier :

N° de la demande :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (suite)

Identité ¹ SCP HADENGUE & ASSOCIES

Adresse : 7 rue Jean mermoz Bat D

78000 VERSAILLES

IDENTIFICATION DES PERSONNES (suite)

(toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État – art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié).

N°	Personnes physiques :	Nom (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil	Date et lieu de naissance
	Personnes morales :	Dénomination (en majuscules)	Siège social ²	N° SIREN

DESIGNATION DES IMMEUBLES (suite)

(toute erreur dégage la responsabilité de l'État – art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié).

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
13	MANTES LA JOLIE	AR 1656		

¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules).² Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

Date : 27/07/2023

7804P02 2023F1608

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°

PERIODE DE CERTIFICATION : du 09/05/2023 au 26/07/2023

REFERENCE DE LA REQUISITION COMPLETEE : 7804P02 2023H51578

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
361	MANTES-LA-JOLIE	AR 107		(A)
		AR 109 à AR 116		(A)
		AR 1548 à AR 1549		(A)
		AR 1656		(A)
				146
				163

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 19/06/2023	références d'enlissement : 7804P02 2023V5611	Date de l'acte : 31/08/2021
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR		



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE
VERSAILLES 2**

12 RUE DE L'ÉCOLE DES POSTES

78011 VERSAILLES

Téléphone : 0130974698

Méil. : spf.versailles2@dgfip.finances.gouv.fr



FINANCES PUBLIQUES

**Maître HADENGUE ET ASSOCIÉS
7 RUE JEAN MERMOZ
78000 VERSAILLES**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fijoi pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

CERTIFICAT DE DEPOT DU 22/06/2023 AU 26/07/2023

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	"Prop.Imm./Contre" Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
26/07/2023 D35978	COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIERE HUI HELDT Commissaire de Justice VERSAILLES	03/07/2023	TRESOR PUBLIC	7804P02 S00077

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 3 pages y compris le certificat.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 09/05/2023 AU 21/06/2023

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 19/06/2023	Référence d'enlissement : 7804P02 2023V5611	Date de l'acte : 31/08/2021
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR			
Rédacteur : ADM POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DES YVELINES / VERSAILLES			
Domicile élu : Dans les bureaux du Pôle de recouvrement spécialisé DES YVELINES de VERSAILLES			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P02 2023V5611 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
TRESOR PUBLIC			
Propriétaire Immeuble / Contre		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1			
2			
Immeubl	Commune	Désignation cadastrale	Volume
Prop.Imm/Contre Droits	MANTES-LA-JOLIE	AR 107	
		AR 109 à AR 116	
		AR 1548 à AR 1549	
		AR 1656	
			Lot
			146
			163

Date extrême d'effet : 19/06/2033

Complément : Pour sûreté de 2.098,15 €.

Sur leurs parts et portions.

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
VERSAILLES 2**

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

[x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée dans l'état réponse ci-joint,

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 22/06/2023 au 26/07/2023 (date de dépôt de la demande)

[x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A VERSAILLES 2, le 27/07/2023

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Demande de renseignements n° 7804P02 2023F1608

déposée le 26/07/2023, par Maître HADENGUE ET ASSOCIES

Complémentaire de la demande initiale n° 2023H51578 portant sur les mêmes immeubles.

Ref. dossier : SAISIE IMM

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

F

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
VERSAILLES 2

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants :

- Pour la période de publication du 01/01/1973 au 08/05/2023 (date de mise à jour fichier)
☒ [x] Il n'existe au fichier immobilier non informatisé que les seules formalités figurant sur les 13 faces de copies ci-jointes.
- ☒ [x] Il n'existe que les 29 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint.
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 09/05/2023 au 22/06/2023 (date de dépôt de la demande)
☒ [x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A VERSAILLES 2, le 23/06/2023

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques.

©/AVOVENTES.FR

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

Demande de renseignements n° 7804P02 2023H51578 (10)
déposée le 22/06/2023, par Maître HADENGUE ET ASSOCIES

Réf. dossier : HF MANTES LA JOLIE AR 107

15

COMMUNE MANTES-LA-JOLIE

I. - DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

sur ensemble immobilier 81 a 50

AR 107 (4 a 31 ca) AR 108 (4 a 18 ca) AR 109 (4 a 31 ca)

AR 110 (6 a 37 ca) AR 111 (6 a 37 ca) AR 112 (4 a 60 ca)

AR 113 (9 a 60 ca) AR 114 (4 a 60 ca) AR 115 (9 a 60 ca)

AR 116 (6 a 37 ca) AR 117 (9 a 60 ca)

grâce à l'ancien cad

II. - LOTISSEMENT (Designation des lots ou appartements)

N°	Surface	Coutil	Long	Nombres de pièces principales ou secondaires	Mètres carrés	Transparence cadastrale	
						F.P.	F
1	108	108	108	108	108	F.P.	F
2	108	108	108	108	108	F.P.	F
3	108	108	108	108	108	F.P.	F
4	108	108	108	108	108	F.P.	F
5	108	108	108	108	108	F.P.	F
6	108	108	108	108	108	F.P.	F
7	108	108	108	108	108	F.P.	F
8	108	108	108	108	108	F.P.	F
9	108	108	108	108	108	F.P.	F
10	108	108	108	108	108	F.P.	F
11	108	108	108	108	108	F.P.	F
12	108	108	108	108	108	F.P.	F
13	108	108	108	108	108	F.P.	F
14	108	108	108	108	108	F.P.	F
15	108	108	108	108	108	F.P.	F
16	108	108	108	108	108	F.P.	F
17	108	108	108	108	108	F.P.	F
18	108	108	108	108	108	F.P.	F
19	108	108	108	108	108	F.P.	F
20	108	108	108	108	108	F.P.	F
21	108	108	108	108	108	F.P.	F
22	108	108	108	108	108	F.P.	F

III. - FORMALITES CONCERNANT L'IMMEUBLE DESIGNÉ CONTRE (ou les lots le composant)

et Rue Jacques Cartier 15 a 50

Impure, Arroyo 15 a 50

NOTAIRES Renseignements de 15 a 50

1. 16 juillet 1975 15 a 50

actuel du 16 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

15 a 50

SECTION AR No du PLAN 107/17 RUE: Charles de FOUCAULD

N° 1 à 7 et 2 à 14

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Sous main de)

II. — LOTISSEMENT (Désignation des lots ou appartements) (suite)

Numéro	Étage	Superficie	Nombre de pièces principales ou secondaires	Désignation complétive	Intérêt total ou partiel	Dates, numéros et nature des factures	Observations	Intérêt total ou partiel	Dates, numéros et nature des factures	Observations
23	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
24	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
25	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
26	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
27	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
28	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
29	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
30	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
31	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
32	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
33	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
34	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
35	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
36	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
37	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
38	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
39	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
40	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
41	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
42	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
43	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
44	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
45	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
46	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
47	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
48	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
49	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
50	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
51	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
52	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
53	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
54	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
55	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218

Autre: slide 2

3.7.1961 (33) Vol. 912.1155.
Attestation notariée d'hypothèque n°
Cotisation notariée à l'ordre de l'État
du 10.10.1961.

B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (suite)

Numéro	Étage	Superficie	Nombre de pièces principales ou secondaires	Désignation complétive	Intérêt total ou partiel	Dates, numéros et nature des factures	Observations	Intérêt total ou partiel	Dates, numéros et nature des factures	Observations
23	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
24	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
25	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
26	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
27	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
28	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
29	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
30	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
31	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
32	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
33	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
34	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
35	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
36	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
37	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
38	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
39	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
40	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
41	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
42	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
43	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
44	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
45	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
46	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
47	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
48	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
49	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
50	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
51	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
52	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
53	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
54	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218
55	A	218	1	EP	218	218	218	218	218	218

COMMUNE : MANTES-LA-JOLIE SECTION AR N° du PLAN 1072117 RUE : Charles de FOUCAULD 107 et 2 à 14

I - DESIGNATION DE L'IMMEUBLE									
Numéro	Section	Parcelle	Usage	Surface de parcelle (m²)	Surface de parcelle (m²)	Surface de parcelle (m²)	Surface de parcelle (m²)	Surface de parcelle (m²)	Surface de parcelle (m²)
107	B	1	55	100	100	100	100	100	100
108	B	1	55	100	100	100	100	100	100
109	B	1	55	100	100	100	100	100	100
110	B	1	55	100	100	100	100	100	100
111	B	1	55	100	100	100	100	100	100
112	B	1	55	100	100	100	100	100	100
113	B	1	55	100	100	100	100	100	100
114	B	1	55	100	100	100	100	100	100
115	B	1	55	100	100	100	100	100	100
116	B	1	55	100	100	100	100	100	100
117	B	1	55	100	100	100	100	100	100
118	B	1	55	100	100	100	100	100	100
119	B	1	55	100	100	100	100	100	100
120	B	1	55	100	100	100	100	100	100
121	B	1	55	100	100	100	100	100	100
122	B	1	55	100	100	100	100	100	100
123	B	1	55	100	100	100	100	100	100
124	B	1	55	100	100	100	100	100	100
125	B	1	55	100	100	100	100	100	100
126	B	1	55	100	100	100	100	100	100
127	B	1	55	100	100	100	100	100	100
128	B	1	55	100	100	100	100	100	100
129	B	1	55	100	100	100	100	100	100
130	B	1	55	100	100	100	100	100	100
131	B	1	55	100	100	100	100	100	100
132	B	1	55	100	100	100	100	100	100
133	B	1	55	100	100	100	100	100	100
134	B	1	55	100	100	100	100	100	100
135	B	1	55	100	100	100	100	100	100
136	B	1	55	100	100	100	100	100	100
137	B	1	55	100	100	100	100	100	100
138	B	1	55	100	100	100	100	100	100
139	B	1	55	100	100	100	100	100	100
140	B	1	55	100	100	100	100	100	100
141	B	1	55	100	100	100	100	100	100
142	B	1	55	100	100	100	100	100	100
143	B	1	55	100	100	100	100	100	100
144	B	1	55	100	100	100	100	100	100
145	B	1	55	100	100	100	100	100	100
146	B	1	55	100	100	100	100	100	100
147	B	1	55	100	100	100	100	100	100

LOT — LOTISSEMENT (Désignation des lots ou appartements) (Suite)

[illegible]

Sanle 1912

II - LOTISSEMENT (Désignation des lots et appartements) (Suite)									
N°	Nature	Superficie	Étage	Surface de plancher	Revenants complémentaires	Lotissement	Superficie	Étage	Surface de plancher
171	C	5	1	44	EP	171	1	1	44
172	C	5	1	44	EP	172	1	1	44
173	C	5	1	44	EP	173	1	1	44
174	C	5	1	44	EP	174	1	1	44
175	C	5	1	44	EP	175	1	1	44
176	C	5	1	44	EP	176	1	1	44
177	C	5	1	44	EP	177	1	1	44
178	C	5	1	44	EP	178	1	1	44
179	C	5	1	44	EP	179	1	1	44
180	C	5	1	44	EP	180	1	1	44
181	C	5	1	44	EP	181	1	1	44
182	C	5	1	44	EP	182	1	1	44
183	C	5	1	44	EP	183	1	1	44
184	C	5	1	44	EP	184	1	1	44
185	C	5	1	44	EP	185	1	1	44
186	C	5	1	44	EP	186	1	1	44
187	C	5	1	44	EP	187	1	1	44
188	C	5	1	44	EP	188	1	1	44
189	C	5	1	44	EP	189	1	1	44
190	C	5	1	44	EP	190	1	1	44
191	C	5	1	44	EP	191	1	1	44
192	C	5	1	44	EP	192	1	1	44
193	C	5	1	44	EP	193	1	1	44
194	C	5	1	44	EP	194	1	1	44
195	C	5	1	44	EP	195	1	1	44
196	C	5	1	44	EP	196	1	1	44
197	C	5	1	44	EP	197	1	1	44
198	C	5	1	44	EP	198	1	1	44
199	C	5	1	44	EP	199	1	1	44
200	C	5	1	44	EP	200	1	1	44

Southwick

[illegible]

Site # 5

COMMUNE : MANTES LA JOLIE													SECTION : AR N° du PLAN : 107-117 RUE : Charles de FOUCAULT N° 1 à 7 et												
1 - DESIGNATION DE L'IMMEUBLE													III - FORMALITES CONCERNANT L'IMMEUBLE DESIGNÉ CI-CONTRE (ou les lots le composant)												
LOT 10 Gakmar a Cave 5/100 des 107-117													2-14												

A - MUTATIONS													B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES												
Dates, numéros et nature des formalités													Dates, numéros et nature des formalités												

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intensité													Observations												
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[illegible]

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

COMUNE : MANTES LA JOLIE

SECTION AR. N° du PLAN 107/117 RUE Charles de FOUCAULT N° 1 et Z

1 - DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

LOT. 163

2 et 14

2 - MUTATIONS

3 - FORMALITES CONCERNANT L'IMMEUBLE DESIGNÉ CI-DESSUS (ou les lots composant)

4 - CHANGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES

5 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

10 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

11 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

12 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

13 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

14 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

15 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

16 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

17 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

18 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

19 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

20 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

21 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

22 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

23 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

24 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

25 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

26 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

27 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

28 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

29 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

30 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

31 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

32 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

33 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

34 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

35 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

36 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

37 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

38 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

39 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

40 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

41 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

42 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

43 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 06/05/2003	Référence d'enlissement : 7804P04 2003P2218	Date de l'acte : 20/03/2003
Nature de l'acte : VENTE			
Rédacteur : NOT LUCAS LECLIN / MANTES LA JOLIE			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2003P2218 :

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité	
Numéro	Designation des personnes		
1			
3			
Bénéficiaire,		Date de naissance ou N° d'identité	
Numéro	Designation des personnes		
2			
4			
Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Volume
		MANTES-LA-JOLIE	
		AR 107 à AR 117	
			146
			163
Lot			

Prix / évaluation : 50.309,00 EUR

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 21/05/2008	Référence d'enlissement : 7804P04 2008V1059	Date de l'acte : 19/05/2008
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE			
Rédacteur : ADM TP MANTES LA JOLIE / MANTES LA JOLIE			

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

N° d'ordre : 3	Date de dépôt : 03/06/2008	Référence d'enlissement : 7804P04 2008V1147	Date de l'acte : 30/05/2008
Nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 21/05/2008 Sages : 7804P04 Vol 2008V N° 1059			
Rédacteur : ADM TP MANTES LA JOLIE / MANTES LA JOLIE Domicile élu : TRESORERIE DE MANTES LA JOLIE			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2008V1147 : Hypothèque légale acte du 19/05/2008

Créanciers							
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité			
	TRESOR PUBLIC						
Débiteurs							
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité			
1							
2							
Immeubles							
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot		
		MANTES-LA-JOLIE	AR 107 à AR 117		146		
					163		

Date extrême d'effet : 19/05/2018

Complément : Sureté: 797.09E

Complément : Sureté: 797,09€
En vertu de l'article 8 de l'ordonnance n°58-1372 du 29/12/1958, l'article 1929 ter du CCI et des avis de recouvrement

Régularisation de la désignation de l'immeuble et de la désignation des personnes

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 17/10/2008	Référence d'enlissement : 7804P04 2008P4632	Date de l'acte : 08/10/2008
Nature de l'acte : ADAPTATION DU RÈGLEMENT DE COPROPRIETE			
Rédacteur : NOT CATHERINE / CAMBRAI			

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 03/11/2008	Référence d'enlissement : 7804P04 2008P4841	Date de l'acte : 08/10/2008
	Nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 17/10/2008 Sages : 7804P04 Vol 2008P		
	Rédacteur : NOT CATHERINE / CAMBRAI		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2008P4841 : Acte du 8/10/2008

Disposants		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des Personnes	
1	SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RESIDENCE DE MANTES LA JOLIE	
Immeubles		Lot
Commune	Désignation Cadastrale	

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2008P4841 : Acte du 8/10/2008

Immeubles	Désignation Cadastre	Volume	Lot
Commune MANTES-LA-JOLIE	AR 107 à AR 117		1 à 70
			101 à 244
			301 à 480
			501 à 509
			511
			513
			515 à 517
			519 à 531
			533 à 549
			551 à 572
			574
			577 à 580
			601 à 614
			616
			619
			621 à 633
			635
			637
			639
			641
			643 à 653
			655
			657 à 659
			661 à 671
			673
			675
			677
			679 à 680
			701 à 709
			711 à 713

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2008P4841 : Acte du 8/10/2008

Immeubles	Commune	Désignation Cadastreale	Volume	Lot
				715 à 749
				751 à 771
				773 à 774
				776 à 780
				801 à 813
				815 à 838
				840
				842 à 851
				853 à 857
				859 à 860
				901 à 913
				915 à 936
				938
				940 à 951
				953 à 955
				957 à 959
				1001 à 1009
				1011 à 1053
				1055
				1057
				1059 à 1060
				1101 à 1124
				1201 à 1219
				1221 à 1224
				2510
				2512
				2514
				2518
				2532
				2550
				2573

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2008P4841 : Acte du 8/10/2008

Immeubles Commune	Désignation Cadastre	Volume	Lot
			2575 à 2576
			2615
			2617 à 2618
			2620
			2634
			2636
			2638
			2640
			2642
			2654
			2656
			2660
			2672
			2674
			2676
			2678
			2710
			2714
			2750
			2772
			2775
			2814
			2839
			2841
			2852
			2858
			2914
			2937
			2939
			2952
			2956

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2008P4841 : Acte du 8/10/2008

Immeubles	Désignation Cadastrale	Volume	Lot
Commune			2960
			3010
			3054
			3056
			3058
			3220
			3510
			3512
			3514
			3518
			3532
			3550
			3573
			3575 à 3576
			3615
			3617 à 3618
			3620
			3634
			3636
			3638
			3640
			3642
			3654
			3656
			3660
			3672
			3674
			3676
			3678
			3710
			3714

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2008P4841 : Acte du 8/10/2008

Immeubles	Désignation Cadastreale	Volume	Lot
Commune			3750
			3772
			3775
			3814
			3839
			3841
			3852
			3858
			3914
			3937
			3939
			3952
			3956
			3960

Complément : Régularisation concernant la désignation des lots de copropriété
Adaptation du règlement de copropriété publié le 16/07/1975 Vol 5668 n° 1

N° d'ordre : 6	Date de dépôt : 30/01/2009	Référence d'enlissement : 7804P04 2009V204	Date de l'acte : 26/01/2009
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE			
Rédacteur : ADM TP MANTES LA JOLIE / MANTES LA JOLIE			

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

N° d'ordre : 7	Date de dépôt : 23/02/2009	Référence d'enlissement : 7804P04 2009V348	Date de l'acte : 17/02/2009
Nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 30/01/2009 Sages : 7804P04 Vol 2009V N° 204			
Rédacteur : ADM TP MANTES LA JOLIE / MANTES LA JOLIE			
Domicile élu : TRESORERIE DE MANTES LA JOLIE			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2009V348 : HYPOTHEQUE LEGALE DU 30/01/2009 VOL 2009 V N° 204

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
	TRESOR PUBLIC		
Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1			
2			
Immeubles		Volume	Lot
Débiteurs	Droits	Commune	
		MANTES-LA-JOLIE	
		AR 107 à AR 117	146 163

Date extrême d'effet : 26/01/2019

Complément : Inscription prise en vertu de l'article 8 de l'ordonnance n°58-1372 du 29/12/1958, de l'article 1929ter du CGI et de divers mise en recouvrement pour sûreté de la somme de 626 €.
Régularisation en ce qui concerne les références à l'état descriptif de division.

N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 15/01/2010	Référence d'enlissement : 7804P04 2010V133	Date de l'acte : 11/01/2010
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE			
Rédacteur : ADM TP MANTES LA JOLIE / MANTES LA JOLIE			
Domicile élu : MANTES LA JOLIE en la Trésorerie			

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2010V133 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
TRESOR PUBLIC			
Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1			
2			
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		MANTES-LA-JOLIE	AR 107 à AR 117
			Volume
			Lot
			146
			163

Date extrême d'effet : 11/01/2020

Complément : Pour sûreté de : 644 € en vertu de l'article 1929 ter du code général des Impôts.

N° d'ordre : 9	Date de dépôt : 08/10/2010	Référence d'enlissement : 7804P04 2010V2018	Date de l'acte : 05/10/2010
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE			
Rédacteur : M MERCADAL Huissier de justice / MEULAN			

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 10	Date de dépôt : 04/11/2010	Référence d'enlissement : 7804P04 2010V2208	Date de l'acte : 02/11/2010
Nature de l'acte : 2018			
Rédacteur : M MERCADAL / MEULAN			
Domicile élu : MEULAN au cabinet de la SCP MERCADAL et PORTE en l'étude			

BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 08/10/2010 Sages : 7804P04 Vol 2010V N°

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2010V2208 : HYPOTHEQUE LEGALE DU 05/10/2010

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE DE MANTES-LA JOLIE QUARTIER DES EXPLORATEURS			
Propriétaire Immeuble / Contre			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
1			
2			
Immeubles			
Prop.Imm/Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
	MANTES-LA-JOLIE	AR 107 à AR 117	
			Lot
			146
			163

Date extrême d'effet : 05/10/2020

Complément : Hypothèque légale en vertu du commandement de payer délivré en date du 28/07/2010
Pour sûreté: 2229,78 euros
reprise pour ordre suite à la régularisation de l'identité des immeubles et des débiteurs

N° d'ordre : 11	Date de dépôt : 23/02/2011	Référence d'enlissement : 7804P04 2011P839	Date de l'acte : 16/02/2011
Nature de l'acte : PROCES-VERBAL DU CADASTRE N° 1405			
Rédacteur : ADM CDIF VERSAILLES 1 / VERSAILLES			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2011P839 : Division de parcelle

Immeuble Mère		Immeuble Filles	
Commune		Commune	
MANTES-LA-JOLIE		MANTES-LA-JOLIE	
	Pfx Sect Plan Vol Lot		Pfx Sect Plan Vol Lot
	AR 108	AR	1547 à 1548

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P839 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles		Volume	
Commune	Désignation Cadastre	Lot	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P839 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles	Désignation Cadastre	Volume	Lot
Commune MANTES-LA-JOLIE	AR 107 à AR 116 AR 1549 à AR 1550		1 à 70
			101 à 244
			301 à 480
			501 à 509
			511
			513
			515 à 517
			519 à 531
			533 à 549
			551 à 572
			574
			577 à 580
			601 à 614
			616
			619
			621 à 633
			635
			637
			639
			641
			643 à 653
			655
			657 à 659
			661 à 671
			673
			675
			677
			679 à 680
			701 à 709

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P839 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles	Désignation Cadastre	Volume	Lot
Commune			
			711 à 713
			715 à 749
			751 à 771
			773 à 774
			776 à 780
			801 à 813
			815 à 838
			840
			842 à 851
			853 à 857
			859 à 860
			901 à 913
			915 à 936
			938
			940 à 951
			953 à 955
			957 à 959
			1001 à 1009
			1011 à 1053
			1055
			1057
			1059 à 1060
			1101 à 1124
			1201 à 1219
			1221 à 1224
			2510
			2512
			2514
			2518
			2532
			2550

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P839 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles Commune	Désignation Cadastre	Volume	Lot
			2573
			2575 à 2576
			2615
			2617 à 2618
			2620
			2634
			2636
			2638
			2640
			2642
			2654
			2656
			2660
			2672
			2674
			2676
			2678
			2710
			2714
			2750
			2772
			2775
			2814
			2839
			2841
			2852
			2858
			2914
			2937
			2939
			2952

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P839 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles	Désignation Cadastre	Volume	Lot
Commune			2956
			2960
			3010
			3054
			3056
			3058
			3220
			3510
			3512
			3514
			3518
			3532
			3550
			3573
			3575 à 3576
			3615
			3617 à 3618
			3620
			3634
			3636
			3638
			3640
			3642
			3654
			3656
			3660
			3672
			3674
			3676
			3678
			3710

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P839 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles Commune	Désignation Cadastre	Volume	Lot
			3714
			3750
			3772
			3775
			3814
			3839
			3841
			3852
			3858
			3914
			3937
			3939
			3952
			3956
			3960
			4010
			4054
			4056
			4058
			4220

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P839 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles	Désignation Cadastreale	Volume	Lot
MANTES-LA-JOLIE	AR 107 AR 109 à AR 116 AR 1547 à AR 1550		1 à 70
			101 à 244
			301 à 480
			501 à 509
			511
			513
			515 à 517
			519 à 531
			533 à 549
			551 à 572
			574
			577 à 580
			601 à 614
			616
			619
			621 à 633
			635
			637
			639
			641
			643 à 653
			655
			657 à 659
			661 à 671
			673
			675
			677
			679 à 680

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P839 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles	Désignation Cadastrale	Volume	Lot
Commune			701 à 709
			711 à 713
			715 à 749
			751 à 771
			773 à 774
			776 à 780
			801 à 813
			815 à 838
			840
			842 à 851
			853 à 857
			859 à 860
			901 à 913
			915 à 936
			938
			940 à 951
			953 à 955
			957 à 959
			1001 à 1009
			1011 à 1053
			1055
			1057
			1059 à 1060
			1101 à 1124
			1201 à 1219
			1221 à 1224
			2510
			2512
			2514
			2518
			2532

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P839 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles	Désignation Cadastre	Volume	Lot
Commune			2550
			2573
			2575 à 2576
			2615
			2617 à 2618
			2620
			2634
			2636
			2638
			2640
			2642
			2654
			2656
			2660
			2672
			2674
			2676
			2678
			2710
			2714
			2730
			2772
			2775
			2814
			2839
			2841
			2852
			2858
			2914
			2937
			2939

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P839 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles	Désignation Cadastrale	Volume	Lot
Commune			2952
			2956
			2960
			3010
			3054
			3056
			3058
			3220
			3510
			3512
			3514
			3518
			3532
			3550
			3573
			3575 à 3576
			3615
			3617 à 3618
			3620
			3634
			3636
			3638
			3640
			3642
			3654
			3656
			3660
			3672
			3674
			3676
			3678

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P839 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles	Désignation Cadastre	Volume	Lot
Commune			3710
			3714
			3750
			3772
			3775
			3814
			3839
			3841
			3852
			3858
			3914
			3937
			3939
			3952
			3956
			3960

Complément : Ancienne assise de copropriété : AR 107 à 116, 1549 et 1550
Nouvelle assise de copropriété : AR 107 - 109 à 116 - 1547 à 1550

N° d'ordre : 12	Date de dépôt : 23/02/2011	Référence d'enlèvement : 7804P04 2011P840	Date de l'acte : 16/02/2011
Nature de l'acte : PROCES-VERBAL DU CADASTRE N° 1406			
Rédacteur : ADM CDIF VERSAILLES I / VERSAILLES			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2011P840 : DIVISION

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Immeuble Mère		Immeuble Filles				
Commune		Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot
MANTES-LA-JOLIE			AR	117		
MANTES-LA-JOLIE			AR	1039		
					1549 à 1550	AR
					1551 à 1552	AR

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P840 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles	Volume		Lot	
Commune	Volume		Lot	

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P840 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles		Designation Cadastreale	Volume	Lot
Commune				
MANTES-LA-JOLIE	AR 107 à AR 117			1 à 70
				101 à 244
				301 à 480
				501 à 509
				511
				513
				515 à 517
				519 à 531
				533 à 549
				551 à 572
				574
				577 à 580
				601 à 614
				616
				619
				621 à 633
				635
				637
				639
				641
				643 à 653
				655
				657 à 659
				661 à 671
				673
				675
				677
				679 à 680
				701 à 709
				711 à 713

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P840 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles Commune	Désignation Cadastre	Volume	Lot
			715 à 749
			751 à 771
			773 à 774
			776 à 780
			801 à 813
			815 à 838
			840
			842 à 851
			853 à 857
			859 à 860
			901 à 913
			915 à 936
			938
			940 à 951
			953 à 955
			957 à 959
			1001 à 1009
			1011 à 1053
			1055
			1057
			1059 à 1060
			1101 à 1124
			1201 à 1219
			1221 à 1224
			2510
			2512
			2514
			2518
			2532
			2550
			2573

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P840 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles	Désignation Cadastrale	Volume	Lot
Commune			2575 à 2576
			2615
			2617 à 2618
			2620
			2634
			2636
			2638
			2640
			2642
			2654
			2656
			2660
			2672
			2674
			2676
			2678
			2710
			2714
			2750
			2772
			2775
Commune			2814
			2839
			2841
			2852
			2858
			2914
			2937
			2939
			2952
			2956

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P840 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles	Désignation Cadastre	Volume	Lot
Commune			2960
			3010
			3054
			3056
			3058
			3220
			3510
			3512
			3514
			3518
			3532
			3550
			3573
			3575 à 3576
			3615
			3617 à 3618
			3620
			3634
			3636
			3638
			3640
			3642
			3654
			3656
			3660
			3672
			3674
			3676
			3678
			3710
			3714

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P840 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles	Désignation Cadastre	Volume	Lot
Commune			3730
			3772
			3775
			3814
			3839
			3841
			3852
			3858
			3914
			3937
			3939
			3952
			3956
			3960
			4010
			4054
			4056
			4058
			4220

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P840 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles	Désignation Cadastre	Volume	Lot	
Commune MANTES-LA-JOLIE	AR 107 à AR 116 AR 1549 à AR 1550		1 à 70	
			101 à 244	
				301 à 480
				501 à 509
				511
				513
				515 à 517
				519 à 531
				533 à 549
				551 à 572
				574
				577 à 580
				601 à 614
				616
				619
				621 à 633
				635
				637
				639
				641
		643 à 653		
		655		
		657 à 659		
		661 à 671		
		673		
		675		
		677		
		679 à 680		
		701 à 709		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P840 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles Commune	Désignation Cadastrale	Volume	Lot
			711 à 713
			715 à 749
			751 à 771
			773 à 774
			776 à 780
			801 à 813
			815 à 838
			840
			842 à 851
			853 à 857
			859 à 860
			901 à 913
			915 à 936
			938
			940 à 951
			953 à 955
			957 à 959
			1001 à 1009
			1011 à 1053
			1055
			1057
			1059 à 1060
			1101 à 1124
			1201 à 1219
			1221 à 1224
			2510
			2512
			2514
			2518
			2532
			2550

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P840 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles Commune	Désignation Cadastre	Volume	Lot
			2573
			2575 à 2576
			2615
			2617 à 2618
			2620
			2634
			2636
			2638
			2640
			2642
			2654
			2656
			2660
			2672
			2674
			2676
			2678
			2710
			2714
			2750
			2772
			2775
			2814
			2839
			2841
			2852
			2858
			2914
			2937
			2939
			2952

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P840 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles	Désignation Cadastre	Volume	Lot
Commune			2956
			2960
			3010
			3054
			3056
			3058
			3220
			3510
			3512
			3514
			3518
			3532
			3550
			3573
			3575 à 3576
			3615
			3617 à 3618
			3620
			3634
			3636
			3638
			3640
			3642
			3654
			3656
			3660
			3672
			3674
			3676
			3678
			3710

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2011P840 : Changement d'assise de copropriété

Immeubles	Désignation Cadastre	Volume	Lot
Commune			3714
			3750
			3772
			3775
			3814
			3839
			3841
			3852
			3858
			3914
			3937
			3939
			3952
			3956
			3960
			4010

Complément : Ancienne assise de copropriété : AR 107 à AR 117
Nouvelle assise de copropriété : AR 107 à 116, 1549 et 1550

N° d'ordre : 13	Date de dépôt : 28/12/2011	Référence d'enlissement : 7804P04 2011P5343	Date de l'acte : 20/12/2011
Nature de l'acte : PROCES-VERBAL DU CADASTRE			
Rédacteur : ADM CDIF VERSAILLES 1/ VERSAILLES			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2011P3343 : Division de parcelles

Immeuble Mère			Immeuble Filles		
Commune	Prix	Sect	Plan	Vol	Lot
MANTES-LA-JOLIE	AR	1547	MANTES-LA-JOLIE	AR	1653 à 1654
MANTES-LA-JOLIE	AR	1550	MANTES-LA-JOLIE	AR	1655 à 1656
MANTES-LA-JOLIE	AR	1552	MANTES-LA-JOLIE	AR	1657 à 1658

Complément : Suite à la division des parcelles AR 1547 en 1653 et 1654 ; AR 1550 en 1655 et 1656 la copropriété cadastrée AR 107,109 à 116, 1547 à 1550 est désormais cadastrée AR 107,109 à 116,1548,1549,1653 à 1656

N° d'ordre : 14	Date de dépôt : 30/11/2012	Référence de dépôt : 7804P04 2012D8705	Date de l'acte : 22/11/2012
Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 08/10/2010 Sages : 7804P04 Vol 2010V N° 2018			
Rédacteur : NOT CARLIER / CAMBRAI			
Domicile élu :			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2012D8705 :

Créanciers	
Numéro	Désignation des personnes
CREANCIER IDENTIFIE PAR LE NOTAIRE	
Propriétaire Immeuble / Contre	
Numéro	Désignation des personnes
1	
2	

© AVOVENTES.FR

Date de Naissance ou N° d'identité

Date de Naissance ou N° d'identité

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2012D8705 :

Immeubles		Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Prop.	Imm./Contré Droits				
		MANTES-LA-JOLIE	AR 107 à AR 117		146 163
		MANTES-LA-JOLIE	AR 107 AR 109 à AR 116 AR 1548 à AR 1549 AR 1653 à AR 1656		146 163

Complément : Radiation de l'inscription publiée le 08/10/2010 vol. 2010 V n° 2018 et de son bordereau rectificatif publié le 04/11/2010 vol. 2010 V n° 2208.

N° d'ordre : 15	Date de dépôt : 21/02/2014	Référence d'enlissement : 7804P04 2014P645	Date de l'acte : 07/02/2014
Nature de l'acte : Scission de copropriété/modification EDD-RCP			
Rédacteur : NOT CARLIER / CAMBRAI			

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 16	Date de dépôt : 11/03/2014	Référence de dépôt : 7804P04 2014D1541
Nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 23/02/2011 Sages : 7804P04 Vol 2011P N° 839		
Rédacteur : /		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2014D1541 :

Formalité créée à tort

N° d'ordre : 17	Date de dépôt : 09/05/2014	Référence d'enlissement : 7804P04 2014P1498	Date de l'acte : 05/05/2014
Nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 21/02/2014 Sages : 7804P04 Vol 2014P N° 645			
Rédacteur : NOT SEVRE / CARLIER / CAMBRAI			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2014P1498 : Acte du 07/02/2014 Modificatif*

Immeuble Mère						Immeuble Filles					
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot

Immeuble Mère		Immeuble Filles											
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot		
MANTES-LA-JOLIE		AR	107										
		AR	109 à 116										
		AR	1548 à 1549										
		AR	1653 à 1656										
											673		
											675		
											677		
											679 à 680		
											2656		
											2660		
											2672		
											2674		
											2676		
											2678		
											3654		
											3656		
											3660		
											3674		
											3676		
											3678		
											3672		
											443 à 480		
											661 à 671		

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Immeuble Mère			Immeuble Filles					
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect
					657 à 659			
					655			
					2654			
					643 à 653			

Complément : *au règlement de copropriété publié le 16/07/1975 Vol 5668 n° 1
Suppression des lots ci-dessus

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2014P1498 : Changement de l'assise

Disposants		Date de Naissance ou N° d'identité
Número	Désignation des Personnes	
1	COMMUNE DE MANTES LA JOLIE	217 803 618
2	SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODÈRE COOPÉRATION ET FAMILLE	582 088 662
3	SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE MANTES LES EXPLORATEURS	

Immeubles		Volume	Lot
Commune	Désignation Cadastre		
MANTES-LA-JOLIE	AR 107		
	AR 109 à AR 116		
	AR 1548 à AR 1549		
	AR 1653 à AR 1656		

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2014P1498 : Changement de l'assise

Immeubles	Désignation Cadastre	Volume	Lot
Commune MANTES-LA-JOLIE	AR 107		1 à 70
	AR 109 à AR 116		101 à 244
	AR 1548 à AR 1549		301 à 442
	AR 1653 à AR 1656		501 à 509
			511
			513
			515 à 517
			519 à 531
			533 à 549
			551 à 572
			574
			577 à 580
			601 à 614
			616
			619
			621 à 633
			635
			637
			639
			641
			701 à 709
			711 à 713
			715 à 749
			751 à 771
			773 à 774
			776 à 780
			801 à 813

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2014P1498 : Changement de l'assise

Immeubles	Désignation Cadastrale	Volume	Lot
Commune			815 à 838
			840
			842 à 851
			853 à 857
			859 à 860
			901 à 913
			915 à 936
			938
			940 à 951
			953 à 955
			957 à 959
			1001 à 1009
			1011 à 1053
			1055
			1057
			1059 à 1060
			1101 à 1124
			1201 à 1219
			1221 à 1224
			2510
			2512
			2514
			2518
			2532
			2550
			2573
			2575 à 2576
			2615
			2617 à 2618
			2620
			2634

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2014P1498 : Changement de l'assise

Immeubles Commune	Désignation Cadastre	Volume	Lot
			2636
			2638
			2640
			2642
			2710
			2714
			2750
			2772
			2775
			2814
			2839
			2841
			2852
			2858
			2914
			2937
			2939
			2952
			2956
			2960
			3010
			3054
			3056
			3058
			3220
			3510
			3512
			3514
			3518
			3532
			3550

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2014P1498 : Changement de l'assise

Immeubles	Designation Cadastrale	Volume	Lot
Commune			3573
			3575 à 3576
			3615
			3617 à 3618
			3620
			3634
			3636
			3638
			3640
			3642
			3710
			3714
			3750
			3772
			3775
			3814
			3839
			3841
			3852
			3858
			3914
			3937
			3939
			3952
			3956
			3960
			4010
			4054
			4056
			4058
			4220

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2014P1498 : Changement de l'assise

Immeubles		Designation Cadastreale	Volume	Lot
Commune				
MANTES-LA-JOLIE	AR 107	AR 109 à AR 116		1 à 70
				101 à 244
				301 à 442
				501 à 509
	AR 1548 à AR 1549			511
				513
				515 à 517
				519 à 531
	AR 1656			533 à 549
				551 à 572
				574
				577 à 580
				601 à 614
				616
				619
				621 à 633
				635
				637
				639
				641
				701 à 709
				711 à 713
				715 à 749
				751 à 771
				773 à 774
				776 à 780
				801 à 813

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2014P1498 : Changement de l'assise

Immeubles	Désignation Cadastre	Volume	Lot
Commune			815 à 838
			840
			842 à 851
			853 à 857
			859 à 860
			901 à 1055
			1057
			1059 à 1060
			1101 à 1124
			1201 à 1219
			1221 à 1224
			2510
			2512
			2514
			2518
			2532
			2550
			2573
			2575 à 2576
			2615
			2617 à 2618
			2620
			2634
			2636
			2638
			2640
			2642
			2710
			2714
			2750
			2772

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2014P1498 : Changement de l'assise

Immeubles Commune	Désignation Cadastrale	Volume	Lot
			2775
			2814
			2839
			2841
			2852
			2858
			2914
			2937
			2939
			2952
			2956
			2960
			3010
			3054
			3056
			3058
			3220
			3510
			3512
			3514
			3518
			3532
			3550
			3573
			3575 à 3576
			3615
			3617 à 3618
			3620
			3634
			3636
			3638

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2014P1498 : Changement de l'assise

Immeubles		Désignation Cadastreale	Volume	Lot
Commune				
				3640
				3642
				3710
				3714
				3750
				3772
				3775
				3814
				3839
				3841
				3852
				3858
				3914
				3937
				3939
				3952
				3956
				3960
				4010
				4054
				4056
				4058
				4220

Complément : Modificatif de l'assise de la copropriété :
ancienne assise : AR 107, 109 à 116, 1548, 1549, 1653 à 1656
nouvelle assise : AR 107, 109 à 116, 1548, 1549 et 1656
Modification de la composition des bâtiments, des tantièmes et des charges

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 3 de la formalité 7804P04 2014P1498 : Attribution

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité		
Numéro	Désignation des personnes			
2	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE MANTES LES EXPLORATEURS			
Bénéficiaire, Donataire		Date de naissance ou N° d'identité		
Numéro	Désignation des personnes			
1	COMMUNE DE MANTES LA JOLIE	217 803 618		
Immeubles		Lot		
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
1	TP	MANTES-LA-JOLIE	AR 1653 à AR 1655	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UII : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 10.000,00 EUR

Disposition n° 4 de la formalité 7804P04 2014P1498 : Servitude de passage de canalisations

Propriétaires			Date de naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes			
1	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE COOPERATION ET FAMILLE		582 088 662	
Immeubles			Volume	Lot
Propriétaires	Fonds	Commune	Désignation cadastrale	
1	SD	MANTES-LA-JOLIE	AR 107	424
			AR 109 à AR 116	
			AR 1548 à AR 1549	
			AR 1656	

Disposition n° 4 de la formalité 7804P04 2014P1498 : Servitude de passage de canalisations

FD : Fonds dominant FS : Fonds servant SD : Servitude réciproque

Prix / évaluation : 0 EUR

Cette formalité est une charge : oui

Complément : Régularisation de la désignation des immeubles

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2016V159 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
N°	Désignation des personnes		
TRESOR PUBLIC			
Propriétaire Immeuble / Contre			
N°		ou N° d'identité	
1			
2			
Immeuble			
Prop. Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		MANTES-LA-JOLIE	AR 107 AR 109 à AR 116 AR 1548 à AR 1549 AR 1656
		Volume	Lot
			146 163

Date extrême d'effet : 26/01/2026

Complément : Pour sûreté de : 1242.62 euros

Complément : l'ont surcisé de : 1242,02 euros

En vertu de l'article 8 de l'ordonnance n°58-1372 du 29/12/1958, l'article 1929 ter du CGI et des avis de mise en recouvrement, le dernier en date du 30/09/2014

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

N° d'ordre : 19	Date de dépôt : 28/09/2018	Référence d'enlissement : 7804P04 2018V1866	Date de l'acte : 27/09/2018
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR			
Rédacteur : ADM SIP MANTES EST / MANTES LA JOLIE			
Domicile élu : MANTES LA JOLIE dans les bureaux du SIP de Mantes Est			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2018V1866 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
TRESOR PUBLIC			
Propriétaire Immeuble / Contre		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1			
2			
Immeubles		Volume	Lot
Prop. Imm/Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale	
	MANTES-LA-JOLIE	AR 107	
		AR 109 à AR 116	
		AR 1548 à AR 1549	146
		AR 1656	163

Date extrême d'effet : 27/09/2028	Date de dépôt : 18/06/2019	Référence d'enlissement : 7804P04 2019V1283	Date de l'acte : 07/06/2019
Complément : Pour sûreté de : 1.207,00€	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR		
	Rédacteur : ADM PRS VERSAILLES E POSTE / VERSAILLES		
	Domicile élu : VERSAILLES en l'étude		

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 08/05/2023

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2019V1283 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
TRESOR PUBLIC			
Propriétaire Immeuble / Contre		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1			
2			

© AVOVENTES.FR

Immeub	Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
			MANTES-LA-JOLIE	AR 107 AR 109 à AR 116 AR 1548 à AR 1549 AR 1656		146 163

Date extrême d'effet : 07/06/2029

Complément : pour sûreté de 266 390 €

N° d'ordre : 21	Date de dépôt : 02/02/2022	Référence d'enlissement : 7804P02 2022V1377	Date de l'acte : 01/02/2022
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR			
Rédacteur : ADM PRS DES YVELINES / VERSAILLES			
Domicile élu : VERSAILLES dans les bureaux du PRS			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P02 2022V1377 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
TRESOR PUBLIC			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P02 2022V1377 :

Propriétaire Immeuble / Contre		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro		Désignation des personnes	
1			
2			
Immeubles		Volume	
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		MANTES-LA-JOLIE	AR 107 AR 109 à AR 116 AR 1548 à AR 1549 AR 1656
			Lot 146 163

Date extrême d'effet : 01/02/2032

Complément : Pour sûreté de : 4 922 EUR.
Débiteurs solidaires

RELEVÉ DES FORMALITES REPORTEES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGES

N° d'ordre : 22	Date de dépôt : 29/11/2002	Référence d'enlèvement : 7804P04 2002S50	Date de l'acte : 05/11/2002
Nature de l'acte : COMMANDEMENT VALANT SAISIE			
Rédacteur : ME MALRAISON ET GRAMAIN / VERSAILLES			
Domicile élu : VERSAILLES A CET SCP SILLARD ET ASSOCIES			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2002S50 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
SOCIETE ENTENIAL			
Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1			
2			
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale
24383,47		MANTES-LA-JOLIE	AR 107 à AR 117
		MANTES-LA-JOLIE	AR 107 à AR 117
			Volume
			Lot
			437
			447

N° d'ordre : 23	Date de dépôt : 09/01/2003	Référence de dépôt : 7804P04 2003D154	Date de l'acte : 07/01/2003
Nature de l'acte : MENTION EN MARGE DE SAISIE de la formalité initiale du 29/11/2002 Sages : 7804P04 Vol 2002S N° 50			
Rédacteur : ME SCP MALRAISON ET GRAMAIN / MANTES LA JOLIE			
Domicile élu : VERSAILLES AU CABINET DE Me SILLARD			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2003D154 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
	STE ENTENIAL	

RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTÉES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGES

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2003DI154 :

Débiteurs			Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro			Information des personnes	
1				
2				
Immeubles			Volume	
Débiteurs			Lot	
Droits			AR 107 à AR 117	
Commune			MANTES-LA-JOLIE	
Désignation cadastrale			437	
			447	

N° d'ordre : 24	Date de dépôt : 30/07/2007	Référence de dépôt : 7804P04 2007D6653	Date de l'acte : 03/07/2007
Nature de l'acte : RADIATION TOTALE de la formalité initiale du 18/07/1997 Sages : 7804P04 Vol 1997V N° 1809			
Rédacteur : NOT LE FALIER / PARIS.			
Domicile élu :			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2007D6653 :

Créanciers			Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro			Information des personnes	
1				
Débiteurs			Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro			Information des personnes	
1				
Immeubles			Volume	
Débiteurs			Lot	
Droits			AR 107 à AR 117	
Commune			MANTES-LA-JOLIE	
Désignation cadastrale			459	
			475	

RELEVÉ DES FORMALITES REPORTEES SUR LES IMMEUBLES INTERROGES

N° d'ordre : 25	Date de dépôt : 27/07/2009	Référence d'enlèvement : 7804P04 2009V1190	Date de l'acte : 21/07/2009
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE			
Rédacteur : ADM TP MANTES LA JOLIE / MANTES LA JOLIE			
Domicile élu : TRESORERIE DE MANTES LA JOLIE			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2009V1190 :

Créanciers		Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro		TRESOR PUBLIC			
Débiteurs					
Numéro					
1					
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		MANTES-LA-JOLIE	AR 107 à AR 117		437
					447

Date extrême d'effet : 21/07/2019

Complément : Pour sûreté de 645 € (sur droits indivis)
En vertu de l'article 8 de l'ordonnance n°58-1372 du 29/12/1958, l'article 1929ter du Code Général des Impôts et des avis de mise en recouvrement du 31/8/2008.

N° d'ordre : 26	Date de dépôt : 25/09/2009	Référence de dépôt : 7804P04 2009D6272	Date de l'acte : 11/08/2009
Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 14/06/1989 Sages : 7804P04 Vol 1989J N° 1153			
Rédacteur : NOT JARROSSAY / MANTES LA JOLIE			
Domicile élu :			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2009D6272 :

Créanciers		Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro		CREANCIER IDENTIFIE PAR LE NOTAIRE			

RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTÉES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGÉS

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2009D6272 :

Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1			
2			
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		MANTES-LA-JOLIE	AR 107 à AR 117
			Volume
			Lot
			461
			477

N° d'ordre : 27	Date de dépôt : 30/05/2011	Référence d'enlissement : 7804P04 2011V1188	Date de l'acte : 26/05/2011
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE			
Rédacteur : ADM SIP MANTES EST / MANTES LA JOLIE			
Domicile élu : BUREAUX DU SIP DE MANTES LA JOLIE EST			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2011V1188 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
	TRESOR PUBLIC		
Propriétaire Immeuble / Contre			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
1			
Immeubles			
Prop. Imm/Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
	MANTES-LA-JOLIE	AR 107	
		AR 109 à AR 116	
		AR 1547 à AR 1550	
			Lot
			437
			447

RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTÉES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGES

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2011V1188 :

Date extrême d'effet : 26/05/2021

Complément : Pour sûreté de : 721 euros
En vertu de l'article 8 de l'ordonnance n°58-1372 du 29/12/1958, l'article 1929 ter du CGI et des avis de mise en recouvrement

N° d'ordre : 28	Date de dépôt : 10/03/2014	Référence de dépôt : 7804P04 2014D1523	Date de l'acte : 24/02/2014
Nature de l'acte : RADIATION TOTALE de la formalité initiale du 30/05/2011 Sages : 7804P04 Vol 2011V N° 1188			
Rédacteur : ADM SIP MANTES EST / MANTES LA JOLIE			
Domicile élu :			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2014D1523 :

Créanciers	
Numéro	Désignation des personnes
TRESOR PUBLIC	
Propriétaire Immeuble / Contre	
Numéro	Désignation des personnes
1	

RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTÉES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGES

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2014D1523 :

Immeubles		Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Prop. Imm/Contre	Droits	MANTES-LA-JOLIE	AR 107 AR 109 à AR 116 AR 1547 à AR 1550		437 447
			AR 107 AR 109 à AR 116 AR 1548 à AR 1549 AR 1653 à AR 1656		437 447

N° d'ordre : 29	Date de dépôt : 11/03/2014	Référence de dépôt : 7804P04 2014D1534	Date de l'acte : 24/02/2014
Nature de l'acte : RADIATION TOTALE de la formalité initiale du 27/07/2009 Sages : 7804P04 Vol 2009V N° 1190			
Rédacteur : ADM SIP MANTES EST / MANTES LA JOLIE			
Domicile élu :			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2014D1534 :

Créanciers	Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	
Désignation des personnes	
TRESOR PUBLIC	
Propriétaire Immeuble / Contre	Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	

RELEVÉ DES FORMALITES REPORTEES SUR LES IMMEUBLES INTERROGES

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2014D1534 :

Immeubles	Prop. Imm/Contrôl Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		MANTES-LA-JOLIE	AR 107 à AR 117		437 447
		MANTES-LA-JOLIE	AR 107 à AR 116 AR 1549 à AR 1550		437 447
		MANTES-LA-JOLIE	AR 107 AR 109 à AR 116 AR 1547 à AR 1550		437 447
		MANTES-LA-JOLIE	AR 107 AR 109 à AR 116 AR 1548 à AR 1549 AR 1653 à AR 1656		437 447

CERTIFICAT DE DEPOT DU 09/05/2023 AU 22/06/2023

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
19/06/2023 D28705	HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR ADM Pôle de recouvrement spécialisé DES YVELINES VERSAILLES	19/06/2023	TRESOR PUBLIC	7804P02 V05611

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est
délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 73 pages y compris le certificat.

2003 D N° 3637
VENT

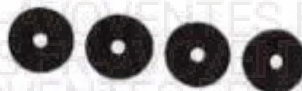
Date : 06/05/2003

Volume : 2003 P N° 2218

3603	50.309,00 EUR *	3,60 % =	1.811,00 EUR
(pour l'établissement d'e : 3150	50.309,00 EUR *	1,20 % =	604,00 EUR
BUREAU DES H 125	1.811,00 EUR *	2,50 % =	45,00 EUR

Salaires : 50,00 EUR

Droits : 2.460,00 EUR

DÉPÔT	DATE	SALAIRES
	Vol. N°	
		PUBLICATION

PARTIE NORMALISEE

**L'AN DEUX MIL TROIS
Le VINGT MARS,**

Maitre **François LUCAS-LECLIN**, Notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle "Jacques DUBOIS, François LUCAS-LECLIN, et Jean-François DECLÉTY, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à **MANTES LA JOLIE** (Yvelines) 19, Avenue Franklin Roosevelt,

A reçu cet acte contenant :

VENTE

PARTIES A L'ACTE

Vendeur :

©AVOVENTES.FR

© AVOVENTES.FR

AGISSANT SOLIDAIREMENT.

Portant, dans cet acte, la dénomination de «**VENDEUR**» ou celle
d'«**ANCIEN PROPRIETAIRE**»,

Acquéreur :

© AVOVENTES.FR

Ayant la qualité de résidents au sens de la réglementation des
changes,

AGISSANT SOLIDAIREMENT.

Portant, dans cet acte, la dénomination de «NOUVEAU PROPRIETAIRE» ou celle d'«ACQUEREUR», qui accepte.

CAPACITE - PRESENCE - REPRESENTATION

Toutes les parties sont capables.

Toutes les parties sont présentes à l'acte.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile à **MANTES LA JOLIE** en l'Etude du Notaire soussigné.

OBJET DU CONTRAT

Par les présentes, le «VENDEUR» vend à l'«ACQUEREUR» qui accepte

DESIGNATION

- Sur la Commune de **MANTES LA JOLIE** (Yvelines),

Dans un immeuble en copropriété sis **rue Charles de Foucault 1 à 7 et 2 à 14 ; rue Jacques Cartier 5 à 9 ; rue Christophe Colomb 1 à 5 ; allée Fernand Cortez 6 et 8 et 2 et 4 ; Impasse Surcouf 2 à 8 ; rue Savorgnan de Brazza 1 à 13 et rue J. B. Charcot 2 à 8,**

Figurant au cadastre de la manière suivante :

Sect.	N°	Lieudit	Contenance			Nature
			Ha	A	Ca	
AR	107.			04	31	
AR	108			10	29	
AR	109			08	31	
AR	110			06	87	
AR	111			06	87	
AR	112			04	60	
AR	113			09	60	
AR	114			04	60	
AR	115			09	60	
AR	116			06	87	
AR	117			09	60	
Soit, une contenance totale de				81	52	

- Au 3 rue Charles de Foucauld
BATIMENT B

LE LOT N° : 146 ✓

Cage 2,

La propriété exclusive et particulière d'une cave au sous-sol, portant le numéro vingt sept,

Et les tantièmes suivants :

Et la copropriété des parties communes générales de l'immeuble en ce compris la propriété du sol, à concurrence de cinq/cent millièmes,

Ci 5/100.000èmes

LE LOT N° : 163 ✓

Cage 2,

La propriété exclusive et particulière d'un appartement au quatrième étage, de quatre pièces, type 4 B, portant le numéro quatre vingt

Et les tantièmes suivants :

Et la copropriété des parties communes générales de l'immeuble en ce compris la propriété du sol, à concurrence de deux cent dix huit/cent millièmes,

ci 218/100.000èmes

Tels qu'ils sont désignés et décrits dans l'Etat Descriptif de Division ci-dessous visé.

Pour l'application de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 issu de la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996, le vendeur déclare que la superficie des lots vendus répondant aux caractéristiques de ces textes est la suivante :

- **Lot n° 163 : 86,10 m².**

Le vendeur déclare que le mesurage a été effectué par ses soins.

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés, sans exception ni réserve.

NATURE ET QUOTITE VENDUES

Cette vente porte sur la totalité en pleine propriété de ce bien appartenant en indivision aux vendeurs dans les proportions suivantes :

MOITIE CHACUN

REFERENCES DE PUBLICATION

ACQUISITION suivant acte reçu par Me PARIS Notaire à EPONE le 18 décembre 1976, ✓

Publié au bureau des hypothèques de Mantes-la-Jolie le 6 janvier 1977 volume 5934 Numéro 8. ✓

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION - REGLEMENT DE COPROPRIETE

Ce bien dépend d'un immeuble ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division,

Etabli suivant acte reçu par Maître PARIS Notaire à EPONE le **26 juin 1975**,

Publié au Bureau des Hypothèques de MANTES LA JOLIE le **16 juillet 1975 Volume 5568 Numéro 1^{er}.3**.

MODIFICATION DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET DU REGLEMENT DE COPROPRIETE

Le règlement de copropriété a été modifié aux termes d'un acte reçu par Maître LEPOIVRE, notaire à CAMBRAI, le **10 mars 1997**, /

Publié au bureau des hypothèques de MANTES LA JOLIE, le **17 mars 1997, repris pour ordre le 7 avril 1997, volume 1997 P numéro 1274**. /

Cet acte a fait l'objet d'une attestation rectificative établie par Maître CATHERINE, notaire à CAMBRAI, le **1^{er} avril 1997**, publiée au bureau des hypothèques de MANTES LA JOLIE, le **7 avril 1997, volume 1997 P numéro 1525**.

CHARGES ET CONDITIONS

Les charges et conditions générales du présent acte sont énoncées en seconde partie.

PROPRIETE - JOUISSANCE

Le transfert de propriété aura lieu ce jour et le transfert de jouissance aura lieu également ce jour par la prise de possession réelle, ce bien étant libre de toute occupation ou de toute location.

PRIX

Cette vente est consentie et acceptée moyennant le PRIX principal de : **CINQUANTE MILLE TROIS CENT NEUF EUROS**.

Ci **50.309,00 EUR**

Ce prix a été payé comptant ce jour à l'ancien propriétaire qui le reconnaît et en donne quittance.

DONT QUITTANCE

Ce paiement ainsi quittancé a eu lieu par la comptabilité du Notaire soussigné.

IMPOT SUR LA MUTATION

Pour la perception des droits, il est précisé que la présente mutation est soumise au régime de droit commun, tel qu'il est défini par l'article 1594 D du Code Général des Impôts .

PLUS-VALUES

Pour satisfaire aux dispositions légales sur les plus-values immobilières, chaque vendeur déclare :

Qu'il a son domicile réel à l'adresse indiquée en tête des présentes,
Qu'il dépend du Centre des Impôts de SAINT CALAIS (72).

Que le bien vendu lui appartient par suite de la vente suivant acte du 18 décembre 1976 plus amplement analysé en l'ORIGINE, moyennant le prix de 88.135,86 FRANCS .

Que la plus-value éventuelle résultant de la présente mutation est exonérée de toute imposition.

Que ce bien, est sa propriété depuis plus de vingt-deux ans.

Qu'il a son domicile réel à l'adresse indiquée en tête des présentes,
Qu'il dépend du Centre des Impôts de **MANTES OUEST Hôtel des Impôts 31, Bld Georges Clémenceau à MANTES LA JOLIE**

Que le bien vendu lui appartient par suite de la vente suivant acte du 18 décembre 1976 plus amplement analysé en l'ORIGINE, moyennant le prix de 88.135,86 FRANCS .

Que la plus-value éventuelle résultant de la présente mutation est exonérée de toute imposition.

Que ce bien, est sa propriété depuis plus de vingt-deux ans.

En outre, l'ancien propriétaire reconnaît avoir été avisé par le Notaire soussigné de l'obligation de déclarer, avec l'ensemble de ses revenus, la plus-value éventuelle résultant des présentes,

Et, avoir reçu du Notaire soussigné toutes les explications utiles afférentes à cette obligation fiscale.

En conséquence, il fera toutes déclarations et produira toutes pièces justificatives auprès de l'Administration Fiscale compétente.

ASSIETTE DES DROITS

Pour déterminer l'assiette des droits de mutation dus au titre de cet acte, il est précisé ce qui suit :

Tous les frais, droits et honoraires de cet acte seront supportés par le nouveau propriétaire qui s'y oblige.

En outre, il résulte de cet acte qu'il n'existe aucune charge augmentative du prix.

Enfin, les parties déclarent que la négociation de cet acte a été confiée à **L'AGENCE TARTUFFE IMMOBILIER à MANTES LA VILLE**, en vertu d'un mandat régulier au sens de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970, et de son Décret d'application du 20 juillet 1972.

Aux termes de ce mandat, il est dû par **LE VENDEUR** la somme de **QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUATORZE EUROS (4.574,00 Euros)**.

CALCUL DES DROITS :

Base	Taux	Montants à payer
50.309,00	3,60%	1.811,00
50.309,00	1,20%	604,00
1.811,12	2,50%	45,00
DROITS		2.460,00

ATTESTATION DU CONTENU DE LA PARTIE NORMALISEE

Le Notaire soussigné atteste que la partie normalisée de cet acte rédigée sur SEPT pages contient toutes les énonciations nécessaires à la publication, au fichier immobilier, des droits réels et toutes celles nécessaires à l'assiette de tous salaires, impôts, droits et taxes.

FIN DE PARTIE NORMALISEE

Cette partie contient : 0 renvoi et SEPT pages.

SECONDE PARTIE

URBANISME

Le Notaire soussigné a donné lecture au nouveau propriétaire qui le reconnaît, d'une Note de Renseignements d'Urbanisme - qui demeurera jointe et annexée, après mention, à la minute du présent acte - délivrée par l'autorité administrative compétente le **21 janvier 2003**.

Le nouveau propriétaire déclare en avoir pris parfaite connaissance et faire son affaire de ces prescriptions sans recours contre l'ancien propriétaire.

CERTIFICATS COMMUNAUX

Il résulte d'une réponse de l'Administration compétente que ce bien :

- . est compris dans le champ d'application du droit de préemption urbain renforcé,
- . n'est pas frappé d'alignement,
- . et n'a pas fait l'objet d'une procédure de péril.

Lesquels documents sont demeurés ci-joints et annexés après mention.

CARRIERES

Il a été délivré par l'Inspection Générale des Carrières à Versailles en date du **15 janvier 2003**, un document demeuré joint et annexé aux présentes après mention, précisant que le terrain sur lequel est édifié l'immeuble vendu, n'est pas connu comme étant affecté par des travaux souterrains abandonnés.

DROIT DE PREEMPTION PUBLIC

La présente mutation était susceptible de faire l'objet d'un droit de préemption au titre :

D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)

La présente mutation a été notifiée au détenteur du droit de préemption le **14 janvier 2003**, lequel en a accusé réception le **15 janvier 2003**, ainsi qu'il résulte du reçu demeuré ci-joint et annexé après mention.

Ce dernier a renoncé implicitement à l'exercice de son droit de préemption à défaut de réponse dans le délai imposé par la Loi.

ORIGINE DE PROPRIETE

Les biens présentement vendus appartiennent à **et** vendeurs aux présentes, chacun par moitié, par suite des faits et actes ci-après énoncés, savoir :

1. - ORIGINAIREMENT

Lesdits biens et droits immobiliers appartenait à Monsieur et Madame vendeurs aux présentes, et dépendaient de la communauté

légale d'acquêts existant entre eux, par suite de l'acquisition qu'ils en avaient faite conjointement au cours et pour le compte de ladite communauté, de :

La Société Coopérative d'Habitations à Loyer Modéré de Location coopérative "TERRE ET FAMILLE" société anonyme à capital variable, ayant son siège à PARIS (1^{er}) 17, rue de Richelieu, immatriculée au registre du commerce de PARIS sous le numéro 58 B 1420,

Aux termes d'un acte reçu par Me Paul PARIS Notaire à EPONE le **18 décembre 1976**,

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de 88.135,86 Francs.

Sur lequel prix il a été payé comptant audit acte qui en contient quittance la somme de 6.253,48 Francs.

Quant aux 81.882,38 Francs restant dûs ils ont été stipulés payables au moyen de 240 mensualités, lesquelles ont été payées depuis.

Une copie authentique dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de Mantes-la-Jolie le **06 janvier 1977**, volume **5934**, numéro **8**.

Un état délivré sur cette publication par Monsieur le Conservateur audit bureau des hypothèques du chef de la société venderesse a été négatif d'inscription.

II. - La communauté ayant existé entre Monsieur et Madame **été dissoute** suivant jugement de divorce rendu par le Tribunal de Grande Instance de Versailles à la date du **27 janvier 1998**.

Aucune liquidation de communauté n'étant intervenu à ce jour, lesdits biens appartiennent à Monsieur et Madame **chacun par moitié**.

Du chef de la Société TERRE ET FAMILLE

la société "TERRE ET FAMILLE" a fait l'acquisition de la société d'économie mixte d'équipement de la région de MANTES LA JOLIE (SERM), société anonyme au capital de 250.000,00 Francs, ayant son siège à la mairie de MANTES LA JOLIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE, sous le n°60B3, de onze parcelles situées à MANTES LA JOLIE formant l'assiette foncière de l'immeuble objet des présentes,

Aux termes d'un acte reçu par Maître DUBOIS, notaire à MANTES LA JOLIE (Yvelines), et maître REGNIER, notaire à PARIS, le 18 décembre 1968.

Cette vente a eu lieu moyennant un prix symbolique de un franc et a charge de verser à la société venderesse à titre de participation aux dépenses engagées pour les équipements collectifs quinze mille francs par logement soit une somme de 6.480.000,00 Francs.

Une dispense d'inscription à raison de l'exécution desdites charges a été incluse audit acte.

Une expédition de cet acte a été publiée au Bureau des Hypothèques de MANTES LA JOLIE le 1^{er} février 1969, volume 4577, numéro 22.

Puis la société "TERRE ET FAMILLE" a fait construire sur les parcelles un ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un permis de construire délivré pour 432 logements et d'une déclaration d'achèvement des travaux à la mairie de MANTES LA JOLIE le 4 février 1972.

CHARGES ET CONDITIONS

Cette mutation a lieu sous les conditions ordinaires et de droit, et notamment sous celles suivantes que le nouveau propriétaire s'oblige à exécuter :

- Prendre le bien dans son état au jour de l'entrée en jouissance sans recours contre l'ancien propriétaire pour quelque cause que ce soit ; et notamment à raison de fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées sous le bien, de tous éboulements qui pourraient en résulter par la suite, la nature du sol et du sous-sol n'étant pas garantie ; comme aussi sans recours contre l'ancien propriétaire pour l'état des constructions ; pour les vices de toute nature, apparents ou cachés, pour les mitoyennetés, pour erreur dans la désignation, ou le cadastre.

- Supporter les servitudes passives grevant ce bien, sauf à s'en défendre, et profiter de celles actives, le tout à ses risques et périls, sans recours contre l'ancien propriétaire déclarant, en outre, n'avoir constitué aucune servitude sur ce bien,

- Acquitter, au jour de l'entrée en jouissance, tous les impôts, contributions et charges de toute nature mis ou à mettre sur ce bien,

Pour les impôts locaux, il est convenu :

- Concernant la taxe foncière et d'enlèvement des ordures ménagères, il sera procédé entre les parties au décompte jour pour jour de leur quote-part respective, en tenant compte de la date d'entrée en jouissance.
- Concernant la taxe d'habitation, l'occupant au premier janvier de l'année en cours la supportera seul.
- Souscrire les abonnements à tous les services, l'ancien propriétaire devant, quant à lui, résilier les siens.
- Continuer ou résilier à son gré toutes polices d'assurance contre l'incendie.

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DE LA REGLEMENTATION RELATIVE A L'AMIANTE

L'ancien propriétaire déclare :

- Que le bien vendu dépend d'un ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un permis de construire délivré avant le 1^{er} juillet 1997 et entre dans le champ d'application du décret n° 96-97 du 7 février 1996 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, modifié par le décret n°97-855 du 12 septembre 1997, par le décret n°2001-840 du 13 septembre 2001, et par le décret n°2002-839 du 3 mai 2002.

- Que conformément aux articles L.1334-7 du Code de la santé publique et 10-1 du décret n°96-97 du 7 février 1996 modifié, un constat précisant la présence ou, le cas échéant, l'absence de matériaux et produits de la construction contenant de l'amiante ainsi que la localisation et l'état de conservation de ces matériaux et produits doit être annexé aux présentes.

1) Concernant les parties privatives :

- Que le constat susvisé consiste en un rapport technique établi par **CABEXIMO le 12 décembre 2002**, dont il résulte :

- Que les recherches relatives à la présence de flocages, calorifugeages, de faux plafonds ou matériaux contenant de l'amiante ont été effectuées. Une copie du diagnostic est demeurée annexée aux présentes, il en résulte :

. ABSENCE D'AMIANTE FRIABLE

. PRESENCE D'AMIANTE RIGIDE

2) Concernant les parties communes :

- Que le dossier technique "amiante" visé à l'article 10-2 du décret n°96-97 du 7 février 1996 modifié, devant être établi au plus tard le 31 décembre 2005, n'a pas été constitué.

- Que conformément à l'article 2 du décret 96-97 du 7 février 1996 modifié, les recherches relatives à la présence de flocages, calorifugeages ou de faux plafonds contenant de l'amiante ont été effectuées **par la Société APAVE le 2 janvier 1998**. Une copie du diagnostic est demeurée annexée aux présentes. Il en résulte :

. PRESENCE DE CALORIFUGEAGES DOUTEUX dans les locaux.

. ABSENCE D'AMIANTE.

Le notaire soussigné rappelle en outre que tout immeuble soumis au statut de la copropriété comprend des parties privatives, propriété de chaque copropriétaire et réservées à son usage exclusif, et des parties communes, propriété indivise entre tous les copropriétaires. Seul le syndicat des copropriétaires a qualité pour intervenir sur les parties communes.

Le vendeur d'un bien soumis au statut de la copropriété qui désire s'exonérer de la garantie de vices cachés constitués par la présence d'amiante doit annexer à la promesse de vente, d'achat ou à tout acte constatant la vente :

- un constat portant sur les parties privatives;
- la fiche récapitulative du dossier technique "amiante", pour les parties communes, lorsque celle-ci a été constituée (le décret n°96-97 modifié prévoit l'obligation de constituer ce dossier technique "amiante" et sa fiche récapitulative pour les parties à usage commun des immeubles collectifs d'habitation au plus tard pour le 31 décembre 2005 et au plus tard pour le 31 décembre 2003 dans le cas d'un immeuble de grande hauteur).

Tant que le dossier technique amiante et sa fiche récapitulative n'ont pas été constitués et dans la mesure où seul le syndicat des copropriétaires peut faire

procéder au repérage sur les parties communes, le copropriétaire vendeur ne peut donc s'engager que sur les parties privatives.

L'acquéreur reconnaît avoir été parfaitement informé de l'obligation mise à la charge du syndicat des copropriétaires de rechercher la présence d'amiante dans les parties communes avant le 31 décembre 2005 et vouloir faire son affaire personnelle des suites et conséquences qui en découleront.

TERMITES

Le nouveau propriétaire n'aura aucun recours contre l'ancien propriétaire en cas de présence de termites ou d'autres insectes xylophages.

L'ancien propriétaire déclare qu'à ce jour l'immeuble n'est pas inclus dans une zone contaminée par les termites au sens de l'article 3 de la loi n° 99-471 du 8 juin 1999.

LUTTE CONTRE LE SATURNISME

Le vendeur déclare que l'immeuble a été construit après le 31 décembre 1947 et qu'en conséquence, il n'entre pas dans le champ d'application des dispositions du Code de la Santé Publique relatives au saturnisme.

CONTENANCE DE L'IMMEUBLE

La présente vente, pour partie, entre dans le champ d'application de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 issu de la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 améliorant la protection des acquéreurs de lots de copropriété et du décret n° 97-532 du 23 mai 1997 pris pour son application.

La superficie du ou des lots concernés est indiquée dans la désignation qui précède.

Pour lesdits lots, les parties reconnaissent être informées que si leur superficie réelle est inférieure de plus d'un vingtième à celle exprimée au présent acte, le vendeur devra supporter, à la demande de l'acquéreur, une diminution de leur prix proportionnelle à la moindre mesure. Par contre si leur superficie réelle est supérieure à celle indiquée dans l'acte, l'excédent de mesure ne donnera lieu à aucun supplément de prix.

DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Le diagnostic technique préalable à la mise en copropriété de l'immeuble objet des présentes a été remis par le notaire à l'acquéreur qui le reconnaît.

CONDITIONS AFFERENTES A LA COPROPRIETE

Le bien étant situé dans un immeuble soumis au statut de la copropriété issu de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 et des textes subséquents, la présente mutation a lieu sous les conditions suivantes :

REGLEMENT DE COPROPRIETE

Le nouveau propriétaire respectera et imposera à tous ses ayants cause le règlement de copropriété, le règlement intérieur s'il y a lieu et toutes les décisions prises en Assemblée Générale des Copropriétaires, susceptibles de concerner le bien.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations de l'ancien propriétaire dans ce règlement qu'il s'oblige à exécuter de manière que l'ancien propriétaire ne soit ni inquiété, ni recherché à ce sujet.

En outre, le nouveau propriétaire reconnaît être en possession de tous les documents, actes et pièces afférents à cet immeuble dont la remise a eu lieu ce jour.

SYNDIC DE L'IMMEUBLE

Le Syndic de cet immeuble en copropriété est : **la SOCIETE COOPERATION ET FAMILLE 4, rue du Stade à VERNEUIL SUR SEINE.**

TRAVAUX DANS LA COPROPRIETE

D'une note délivrée par ce Syndic en date du **21 janvier 2003**, il résulte :

Que les travaux terminés ont été entièrement réglés par le syndicat des copropriétaires

Qu'il n'y a pas de travaux décidés en cours,

Qu'il n'y a pas de travaux décidés sans être commencés à ce jour.

PARTICIPATION DE L'ANCIEN PROPRIETAIRE AUX CHARGES DE COPROPRIETE

Il résulte, également, de cette note que l'ancien propriétaire **n'est pas à jour dans le paiement des charges de la copropriété.**

Il doit la somme de 346,63 Euros.

Il existe un fonds de roulement de 117,22 Euros remboursé directement par l'acquéreur au vendeur.

Pour faire suite à la note du syndic, les parties déclarent qu'aux termes d'un acte sous signatures privées intervenu entre

en date à Mantes-la-Ville du 12 décembre 2002, il a été dit sous le titre "travaux relatifs aux parties communes" ce qui suit ci-après littéralement rapporté :

" Le cout des travaux relatifs aux parties communes de l'immeuble sera réparti de la façon suivante :

" . Les travaux exécutés et non encore payés à ce jour seront à la charge du vendeur.

" . Les travaux qui pourraient être décidés ultérieurement seront à la charge de l'acquéreur. A ce sujet, le vendeur s'engage à lui envoyer par lettre recommandée avec avis de réception et huit jours au moins à l'avance, les

documents permettant de le représenter à chacune des réunions de copropriétaires (convocations, ordres du jour, pouvoirs non limités...).

ASSURANCE COLLECTIVE CONTRE L'INCENDIE

L'immeuble en copropriété dont dépend ce bien est couvert contre le risque d'incendie par une police collective souscrite auprès de la Compagnie **LES MUTUELLES DU MANS 16, rue de Londres BP 379.09 75429 PARIS CEDEX 09** par l'intermédiaire de son courtier : **SCER 17, rue de Richelieu 75038 PARIS CEDEX 01.**

Cet immeuble est assuré suivant police numéro **5 732 269** en date du **31 décembre 1987.**

INFORMATION JURIDIQUE

Le nouveau propriétaire reconnaît avoir été informé par le Notaire soussigné de l'obligation édictée par l'Article 64 du Décret modifié du 17 mars 1967 de notifier au Syndic de l'immeuble son domicile réel ou élu.

A défaut de notifier au Syndic un changement d'adresse, les notifications faites par ce dernier en vue, notamment, de convoquer le nouveau propriétaire aux Assemblées Générales seront valables si elles sont faites au dernier domicile notifié au Syndic.

CARNET D'ENTRETIEN

L'acquéreur a été informé qu'il pouvait prendre connaissance, auprès du syndic, du carnet d'entretien de l'immeuble.

PUBLICITE FONCIERE

Cet acte sera soumis par les soins du Notaire à la Formalité unique d'Enregistrement et de Publicité Foncière au Bureau des Hypothèques compétent dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires et aux frais du nouveau propriétaire.

Si ce bien est grevé d'inscriptions, l'ancien propriétaire sera tenu d'en rapporter à ses frais mainlevées et de justifier de l'exécution de la radiation de ces inscriptions, dans les quarante jours de la dénonciation amiable qui lui en sera faite au domicile ci-après élu.

POUVOIRS

Les parties donnent tous pouvoirs nécessaires pour signer tous actes rectificatifs ou complémentaires à tout Clerc ou Employé du Notaire soussigné, en vue de mettre cet acte en harmonie avec tous documents d'Etat Civil, cadastraux ou hypothécaires.

TITRES

Il n'est remis au nouveau propriétaire aucun ancien titre de propriété, mais il pourra se faire délivrer, à ses frais, tous extraits ou copies authentiques d'actes concernant ce bien.

BASE DE DONNEES IMMOBILIERES

Les parties sont informées que les données descriptives et économiques contenues au présent acte sont partiellement transcrites dans une base de données immobilières, déclarée à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, pour assurer la production d'informations statistiques d'intérêt général.

Ces données ne contiennent aucun caractère directement nominatif sur les contractants au présent acte. En application des articles 26 et 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les parties disposent d'un droit d'opposition à ce que des informations à caractère nominatif les concernant fassent l'objet d'un traitement informatisé, ainsi que d'un droit d'accès et de rectification.

DELAI DE RETRACTATION

L'acquéreur déclare :

Qu'un avant contrat sous seing privé a été reçu préalablement à la rédaction des présentes;

Et qu'il n'a pas exercé la faculté de rétractation permise par l'article L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation, dans le délai de sept jours, ledit délai étant aujourd'hui expiré.

En conséquence, ledit acte n'ayant subi aucune modification depuis la signature de l'avant contrat susvisé, il n'y a pas lieu d'appliquer à nouveau au présent acte les dispositions protectrices de l'acquéreur immobilier non professionnel.

DECLARATIONS GENERALES

Les parties déclarent :

- Que leur identité est conforme à celle indiquée en tête des présentes,
- Qu'elles ne sont pas dans un état civil, civique ou commercial mettant obstacle à la libre disposition de leurs biens,
- Et, que ce bien est libre de tout obstacle légal, contractuel ou administratif, et qu'il n'est grevé d'aucun droit réel principal ou accessoire.

Ainsi que les déclarations de l'ancien propriétaire concernant les droits grevant ce bien sont confirmées sur un état hypothécaire hors formalité délivré par le Bureau des Hypothèques compétent.

FIN DE LA SECONDE PARTIE

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les comparants affirment, sous les peines édictées par l'Article 1837 du Code Général des Impôts, que cet acte exprime l'intégralité du prix convenu ; ils reconnaissent avoir été informés par le notaire soussigné des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Le Notaire soussigné affirme qu'à sa connaissance, cet acte n'est ni modifié ni contredit par aucune contre-lettre contenant augmentation du prix.

CERTIFICATION D'IDENTITE

En application de l'Article 75 du Décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955, le Notaire soussigné certifie que l'identité des parties lui a été régulièrement justifiée.

DONT ACTE EN SEIZE PAGES.

La lecture du présent acte a été donnée aux parties et leurs signatures ont été recueillies par :

Monsieur Laurent MILLERON, notaire assistant du Notaire soussigné, habilité à cet effet et assermenté par actes déposés au rang des minutes du Notaire. Ce dernier a également signé cet acte.

LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS ENONCES.

En l'Etude du Notaire soussigné,
Notaire et comparants ont signé le même jour cet acte.

Suivent les signatures

POUR COPIE

Le soussigné, Maître François LUCAS-LECLIN, Notaire à MANTES LA JOLIE certifie la présente copie établie sur 16 pages, dont 7 pages contenant la partie normalisée de l'acte, exactement conforme à la minute et à la copie authentique destinée à recevoir la mention de publication, et approuve ni renvoi ni mot rayé nul.

Il certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document, telle qu'elle est indiquée ci-dessus, lui a été régulièrement justifiée et en ce qui concerne vu d'une copie certifiée conforme de leur acte de mariage délivré par la Mairie d'ELANCOURT (Yvelines) le 21 janvier 2003.

Fait à MANTES LA JOLIE le 29 avril 2003



[Signature]